

Un changement aux dérivés de phénols ou de phénols-alcools contenant seulement des groupes sulfoniques, leurs sels ou leurs esters de la sous-position 2908.99 de tout autre produit de la sous-position 2908.99, des sous-positions 2908.11 à 2908.91 ou de la position 29.07, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à :

- a) 60 p. 100 lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou
- b) 50 p. 100 lorsque la méthode du coût net est utilisée; ou

Un changement à tout autre produit de la sous-position 2908.99 des dérivés de phénols ou de phénols-alcools contenant seulement des groupes sulfoniques, leurs sels ou leurs esters de la sous-position 2908.99, des sous-positions 2908.11 à 2908.91 ou de la position 29.07, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à :

- a) 60 p. 100 lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou
- b) 50 p. 100 lorsque la méthode du coût net est utilisée.

2909.41 – 2909.60 : Supprimer les sous-positions 2909.41 – 2909.60 et les règles d'origine qui s'y appliquent et remplacer par ce qui suit :

2909.41 – 2909.43

Un changement aux sous-positions 2909.41 à 2909.43 de toute autre position; ou